Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

SERVICES A LA POPULATION
MAISON DES ESPACES NATURELS

Ouverture de la Maison des Espaces Naturels au grand public : fixation des tarifs des activités 2023

Rapporteur : Christine RENAUX-MARECHAL

N°CC2023-042

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**75**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) . Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Il a été exposé que,

La Maison des Espaces Naturels (MEN) est un équipement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui répond à plusieurs objectifs :

l'accueil en semaine des groupes enfants scolaires et extrascolaires, dans le cadre de séjours ou à la journée à des fins de sensibilisation à la nature ;

l'hébergement de groupes les week-ends, en lien avec l'environnement du site (sportifs, associations, résidence d'artistes, séjours micro-aventures...) ;

l'accueil du grand public au travers l'aménagement d'un espace muséographique et d'un parcours extérieur avec la mise en place d'un programme d'animations.

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir (PEP 28), qui occupe l'équipement conformément à la convention d'occupation du domaine public signée le 15 avril 2022, a déjà démarré l'accueil des groupes enfants dans un cadre extrascolaire et scolaire, depuis juillet 2022.

En 2023, la Communauté d'agglomération finalise l'aménagement de l'espace interactif muséographique et met en place un programme d'animations à destination du grand public, et notamment des familles, sur la période allant du 1er avril au 1er octobre les samedis après-midi et les dimanches après-midi.

L'offre se décline autour de la découverte de l'Espace Musée. L'expérience de visite est fondée sur l'histoire de la renaturation du site et sa réappropriation par les animaux en parallèle des activités humaines, dans une cohabitation harmonieuse. L'Espace Musée insiste également sur la diversité exceptionnelle des milieux et des animaux qui peuplent le site au fil des saisons.

Un parcours plus large de découverte du site du plan d'eau au travers un programme d'animations dédié est également développé. Celui-ci permettra de rendre concrets les notions et les thèmes abordés dans le musée, par une découverte « in vivo » des milieux, des animaux et leurs cycles de vie.
Les animations sont proposées sur une durée de 2 à 3 heures. Elles visent une sensibilisation et une reconnexion de l'humain à son environnement naturel, pour un public initié comme non initié ; sous différentes formes :
- des balades natures et des visites guidées au sein des différents espaces naturels (y compris sur l'eau),
- des activités artistiques et sensibles (la peinture, la création d'œuvres collectives, des balades contées, la pratique du bien-être autour du lac…) ;
- des activités autour de la culture du vivant (le monde des abeilles, l'initiation à la pêche, la création d'un jardin nourricier collectif) ;
- des activités sportives et ludiques (raid nature, courses d'orientation, biathlon) ;
- des conférences-débats et projections de films.
Au total plus de 60 animations seront proposées sur la période d'ouverture.

Un accueil physique sera réalisé sur place par l'Office de Tourisme, sur les temps d'ouverture le samedi après-midi et le dimanche après-midi. Il permettra notamment d'accueillir le public, de gérer les réservations, et la billetterie. Cet accueil permettra également d'assurer la promotion touristique du site du plan d'eau et plus largement du territoire de l'agglomération.

Dans le cadre de cette ouverture au grand public 2023, les tarifs proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le tarif défini pour les animations comprend également l'accès au musée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

OBJET	TARIF
Entrée musée adulte	**4 €**
Entrée musée étudiant	**3 €**
Entrée musée enfant moins de 14 ans	**2 €**
Entrée musée enfant moins de 3 ans	**Gratuit**
Animation adulte	**8€**
Animation étudiant	**6€**
Animation– enfant moins de 14 ans	**4 €**
Animation - enfant moins de 3 ans	**Gratuit**
Carte privilège 5 entrées Animation adulte	**35 €**
Carte privilège 5 entrées Animation Etudiant	**25 €**
Carte privilège 5 entrées Animation enfants moins de 14 ans	**15 €**

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus et applicables à partir du 1er avril 2023 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 04 avril 2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 avril 2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**